

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 14 novembre 2022, à 18h30, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

- **Pour le 473, rue Ste-Angélique (lot 6 393 220)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction d'un escalier, en cour avant, menant à l'étage pour un multifamiliale isolé de 6 logements;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, article 10.2.1;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 27 octobre 2022.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 27 octobre 2022 et une deuxième pour insertion sur le site internet de la Ville de Saint-Basile le 27 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 octobre 2022.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière